

L'ESCALE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 Impasse des Aubépines,
57245 PELTRE
En cours d'immatriculation

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

DU 03 AOUT 2026

NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT ET DU PREMIER DIRECTEUR GENERAL

L'an 2026, le 03 août à 18 heures,

Les soussignées :

- Madame Cynthia ANANIA ép. MARCHAL,
- Madame Alexandra EDER,

Agissant en qualité de seules associées de la société, représentant ensemble la totalité du capital social et des droits de vote,

Les associées se sont réunies à l'effet de procéder à la nomination de la première Présidente de la Société ainsi que, sur proposition de celle-ci, à la nomination du premier Directeur Général.

Conformément à l'article 18 des statuts, sur la proposition de la Présidente, les associées se sont réunies à l'issue de la signature des statuts à l'effet de nommer le premier Directeur Général de la Société.

Après avoir rappelé que la présente assemblée est réunie en assemblée générale constitutive et après lecture faite du projet de résolution ci-après, les associées ont adopté les résolutions suivantes :

I – NOMINATION DE LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE

Les associées décident de nommer en qualité de première Présidente de la Société :

Madame Alexandra EDER, née le 29 juin 1993 à BRIEY (54), demeurant 72 Rue du Maréchal Leclerc, 57530 COURCELLES CHAUSSY, de nationalité française.

Le mandat est conféré pour une durée illimitée.

Madame Alexandra EDER déclare accepter les fonctions de Présidente et n'être frappée d'aucune incompatibilité, incapacité ou interdiction susceptible de faire obstacle à l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

II – NOMINATION DU PREMIER DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition de la Présidente nouvellement nommée, les associées décident de nommer en qualité de premier Directeur Général de la Société :

Madame Cynthia ANANIA ép. MARCHAL, née le 19 novembre 1992 à OUPEYE (Belgique),
demeurant 108 rue nationale, 54800 HANNONVILLE-SUZEMONT, de nationalité belge, mariée sous
le régime de la séparation de biens à Monsieur Étienne MARCHAL.

Cette nomination est consentie pour une durée illimitée.

Madame Cynthia ANANIA ép. MARCHAL déclare accepter les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappée d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

III – POUVOIRS DES PREMIERES DIRIGEANTES

La Présidente et la Directrice Générale exerceront leurs mandats conformément aux dispositions légales ainsi qu'aux statuts de la Société.

Il est rappelé qu'en application des statuts, la Directrice Générale dispose des mêmes pouvoirs de représentation à l'égard des tiers que la Présidente, sous réserve des éventuelles limitations statutaires ou décisions collectives ultérieures

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est déclarée levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associées.

Cynthia ANANIA ép. MARCHAL

Alexandra EDER

*« Bon pour acceptation
des fonctions de Directeur Général »*

*« Bon pour acceptation des fonctions de
Présidente »*

Signé par CYNTHIA ANANIA
Le 3 août 2026

Signé par Alexandra EDER
Le 3 août 2026

Signed with doc_5XqZ
Universign tx_YLX2mokQPggx

Signed with doc_5XqZ
Universign tx_YLX2mokQPggx